

Vivre l'incarcération d'un proche.

L'incarcération d'une personne place ses proches dans une expérience sociale particulière tout aussi éloignée de la « norme sociale de conformité »¹ que l'expérience de l'incarcération vécue par les détenus.

Dispositif méthodologique :

J'entends par proche de détenus, toute personne qui constitue son réseau de parentèle. Les analyses que je vous propose, se fondent sur la réalisation de 60 entretiens semi-directifs avec des proches de détenus rencontrés devant des établissements pénitentiaires pour hommes alors qu'ils se rendaient au parloir. Essentiellement composée de mères et de femmes de détenus, la population rencontrée est très majoritairement féminine (50 femmes pour 10 hommes). La population de notre recherche ne comprend que des personnes qui ont maintenu leur relation avec le détenu, mes démarches effectuées pour rencontrer des proches en rupture de lien étant restées vaines. Cette spécificité de la population circonscrit la pertinence de l'analyse produite sans pour autant l'invalidier, d'autant plus que la population comprend des profils très diversifiés. Notre enquête nous a permis de rencontrer des mères et des femmes de détenus aux âges et aux origines sociales très distincts pour lesquelles le fils ou le mari était condamné à de courtes peines autant qu'à de longues peines, la nature du délit/ crime étant très hétérogène.

Notre thèse étudie les coûts sociaux, économiques, symboliques et identitaires de l'incarcération sur les proches en montrant l'ensemble des changements survenus dans la vie de ces derniers. Mais, la mise au jour des nombreux dommages collatéraux de l'incarcération, des difficultés et des souffrances auxquelles font face les familles ne doit pas occulter que l'incarcération d'un proche est souvent vécu de manière ambivalente puisqu'une grande part des proches de détenu reconnaît une dimension positive à cette situation sociale. Ainsi, il est important de déconstruire un tableau trop misérabiliste de l'expérience carcérale élargie pour établir une image plus hétérogène et plus clivée de la manière dont les proches de détenus éprouvent cette expérience.

¹ ROSTAING C., « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLIV, 2006, N°135, p 34

Cette intervention comprend trois temps. D'abord, nous présenterons ce qui compose, pour l'ensemble des proches de détenus, l'expérience carcérale élargie. Puis, nous étudierons en quoi cette expérience est ambivalente avant d'analyser la pluralité des manières de la vivre.

1/ L'expérience carcérale élargie : une quadruple expérience

L'expérience carcérale élargie se compose d'une quadruple expérience commune à tous les proches de détenus éprouvant cette situation sociale. Chaque élément est rapidement brossé puisqu'il nécessiterait des développements plus longs.

1/ Premièrement, l'expérience carcérale élargie est une expérience de séparation avec un proche suspecté d'agissement illicite ou condamné pour avoir commis un acte répréhensible par la loi et qui de ce fait est placé dans une institution dite « totale » ou « enveloppante »².

Cette séparation induit une gestion de l'absence qui est d'autant plus éprouvante qu'elle n'a pas été décidée ni négociée à l'inverse d'autres situations sociales de séparation (déplacement pour le travail, décohabitation pour se préserver un espace d'intimité). Les proches s'attachent alors à rendre présent « l'absent » par des tactiques analogues à celles observées dans les études sur la mort³ : photos, écoute de musiques, le port d'habits appartenant au compagnon, la lecture et relecture des correspondances... Ainsi, le détenu, temporairement absent du foyer voit sa présence renforcée par son absence.

Cette séparation induit également une modification des rôles et des tâches remplis par le proche au sein du foyer.

2/ Deuxièmement, l'expérience carcérale élargie consiste en une confrontation personnelle à l'institution carcérale dans laquelle est placé le membre de sa famille.

² ROSTAING C., « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLIV, 2006, N°135, p 39

³ Se référer notamment au chapitre 5 de l'ouvrage suivant : DECHAUX J.H., *Souvenir des morts : Essai sur la filiation*, Paris, PUF, Collection Lien social, 1997

CARADEC V., « Le veuvage, une séparation inachevée », *Terrain*, n°36, 2006

D'abord, les proches doivent affronter la structure même des prisons, à leur architecture. Entrer en prison n'est jamais simple surtout lors des premières visites. Les proches peuvent également être atteints par l'état de délabrement de certains parloirs.

Ensuite, les proches doivent se familiariser à une pluralité de règles et de normes qui régissent le fonctionnement des prisons et ce lorsqu'ils se rendent aux parloirs, lorsqu'ils correspondent avec le détenu autant que lorsqu'ils lui déposent du linge.

Cet apprentissage des règles carcérales est d'autant plus difficile que les proches ne sont pas suffisamment accompagnés par le personnel. Ils apprennent ainsi souvent les règles en les transgressant. Cet apprentissage s'avère aussi difficile car les règles sont labiles c'est-à-dire qu'elles varient souvent selon le surveillant en poste et qu'elles sont différentes d'une prison à une autre.

Puis, à travers cette confrontation à l'institution pénitentiaire, les proches entrent en relations avec différents groupes de personnes à savoir : les surveillants, les conseillers d'insertion et de probation, les bénévoles des maisons d'accueil. Les relations entre les proches et ces acteurs sont à prendre en considération pour saisir pleinement le vécu des proches.

Enfin, la confrontation avec l'institution pénitentiaire amène également à rencontrer d'autres « familles de détenus ». Les rapports entre les familles de détenus se caractérisent par une forte distanciation bien que des formes d'entraides s'observent. Si des relations plus étroites se nouent entre les proches de détenus, celles-ci sont toujours restreintes à un certain espace-temps : les familles ne se voient que très exceptionnellement en dehors du cadre des parloirs et ne gardent pas contact lorsque l'un des détenus visité est transféré. Les proches de détenus éprouvent de grandes difficultés à se constituer en groupe social.

3/ Troisièmement, l'expérience carcérale élargie est une expérience de gestion de coûts de l'incarcération, coûts économiques et sociaux qui vont plus ou moins modifier la vie quotidienne des proches. L'incarcération de l'un des siens atteint de nombreuses composantes de la vie quotidienne qui seront d'autant plus importantes que le proche est investi dans le soutien envers le détenu.

- les coûts économiques : les proches sont confrontés à un « effet ciseau »⁴ selon lequel il doivent simultanément faire face à une baisse de leurs ressources financières et à une hausse de leurs dépenses :

Venir, cela me coûte beaucoup d'argent ; il nous faut 500 € à chaque déplacement minimum, donc il y a un problème financier énorme. Et on a des parloirs de ¾ d'heure, alors 500 € pour ¾ d'heure...(Cassandra, femme, 48 ans, MA, prévenu, détenu politique)

A chaque incarcération j'ai payé l'avocat, j'ai fait le déplacement vers toutes les prisons, moi j'ai plus d'argent, j'ai plus rien, je vis dans un 10m². C'est dur d'avoir eu de l'argent et de ne plus en avoir. (Martine, mère, 56 ans, MC, condamné, braquage, 13 ans)

- le travail : alors que certains proches arrêtent de travailler un temps pour se rendre le plus souvent possible au parloir, parce que les horaires de parloirs ne sont pas compatibles avec les exigences de leur activité professionnelle, ou parce qu'ils ne sont plus en état physique pour travailler ; d'autres à l'inverse sont contraints de prendre un nouvel emploi pour faire face aux pertes de revenus et aux dépenses ;

- le logement : l'incarcération d'un individu peut engendrer un déménagement de ses proches: soit ils font face à des contraintes financières les amenant à s'installer dans un appartement moins onéreux soit le changement de résidence s'explique par la volonté de s'installer au plus près de la prison (les familles prenant le risque que leur proche soit transféré). Le changement de résidence peut néanmoins être temporaire : quelques proches, essentiellement des femmes et des enfants de détenus, emménagent le temps de l'incarcération chez leurs parents ou beaux-parents ne parvenant pas à gérer la solitude et l'absence au sein du foyer.

- recomposition des liens sociaux : les proches peuvent être autant mis à l'écart lorsqu'ils ne s'autoexcluent pas d'eux-mêmes de leurs principaux réseaux de sociabilité. En effet, la stigmatisation vécue conduit les proches à mettre un terme à certaines de leurs relations sociales et familiales. Par conséquent, une grande part des proches affronte une

⁴ LE QUEAU P. (dir.), « *L'autre peine* ». *Enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus*, Paris, CREDOC, Cahier de recherche n°147, 2000

situation de vulnérabilité relationnelle, notion qui « rend compte de l'émiettement des liens sociaux »⁵ et l'isolement des proches rend compte de la part du discrédit social qu'ils portent tout autant que le détenu.

- la gestion de son temps : l'incarcération d'un individu conduit ses proches à redéfinir leurs temps et la manière dont leur soi se structure dans un passé, présent, futur. C'est une expérience de changements de temporalités où s'observe des modifications dans la perception et dans la sensation du temps pendant que se recomposent leurs emplois du temps quotidiens.

1/ Des vies suspendues : passé ausculté, présent étendu, avenir obscurci

Les premiers temps de l'expérience carcérale élargie se caractérisent d'abord par le choc éprouvé par les proches. Ils se particularisent ensuite par l'incertitude quant au temps d'incarcération qui sera effectué par son mari, son fils, son père etc. Le défaut d'information, source de désarroi et d'anxiété, marque la confrontation des proches de détenus au temps judiciaire.

Le choc et l'incertitude du temps de l'incarcération expliquent que le rapport au temps des proches éprouvant depuis peu l'expérience carcérale élargie, se spécifie par une invisibilité du futur au profit d'un assujettissement au présent et d'une relecture interrogative du passé. En effet, en début d'incarcération de l'un des siens, les proches décrivent un présent qui se prolonge⁶. Le présent devient omniprésent, il est la dimension essentielle dans laquelle les acteurs s'inscrivent et c'est pourquoi, ils sont nombreux à dire qu'ils vivent « au jour le jour ». Le présent qui s'étire va de pair avec l'obstruction de toutes perspectives d'avenirs et l'effondrement de tous projets. Si le présent paraît si long, c'est parce qu'il n'est plus borné par un futur et inversement, ce présent prolongé rend vaine toute projection de soi dans l'avenir. Les proches font l'expérience d'un « devenir non finalité »⁷.

⁵ COHEN V., « La vulnérabilité relationnelle », *Socio-Anthropologie*, N°1 *L'objet de la Socio-anthropologie*, mis en ligne le 15 janvier 2003, URL: <http://socio-anthropologie.revues.org/document74.html>

⁶ Nous faisons référence au titre du chapitre 2 de l'ouvrage : NOWOTNY A., *Le temps à soi : genèse et structuration d'un sentiment du temps*, Paris, édition de la Maison des sciences de l'homme, 1992 qui s'intitule : « De l'avenir au présent prolongé ».

⁷ TABBONI S., *Les temps sociaux*, Paris, Armand Colin, Coursus, 2006, p 14

La combinaison de ces deux dimensions temporelles rend compte de l'immobilité éprouvée par les proches. Le temps semble s'être arrêté, les proches sont figés dans l'interminable étendue du présent.

On n'a pas de projet défini encore, on est suspendu à cette année. Tout est mis entre parenthèse (Perrine, mère, 70 ans, MA, prévenu, piratage informatique)

Si le futur ne constitue plus une dimension temporelle dans laquelle on se pense, le passé à l'inverse est très présent dans les discours. L'incompréhension face à l'incarcération amène les acteurs à faire appel au passé pour tenter de donner du sens à l'expérience. Ainsi, ils auscultent le passé, le relisent et le réinterprètent afin d'y repérer des éléments explicatifs à l'incarcération.

2/ Passé délaissé, présent routinier, futur investi

La peine fixée, on observe que le rapport au temps des proches évolue : le passé est délaissé, le présent devient routinier et le futur est valorisé.

Si les interrogations du passé ne sont pas complètement absentes des entretiens, elles apparaissent plus négligeables. L'horizon temporel axé sur le futur, avenir qui s'élabore au fil de la peine. L'investissement du futur passe notamment, pour ces proches, par la « préparation » du détenu c'est-à-dire qu'ils travaillent à l'inscription de celui-ci dans la « réalité » de la vie extérieure, ils l'aident à penser à un projet professionnel et aux conditions de logement lors de la sortie⁸... Si les proches parviennent dorénavant à se penser dans un futur, l'avenir et la sortie du détenu sont largement fantasmés.

Entre un passé délaissé et un futur investi, le présent apparaît routinier : les proches sont familiarisés à l'univers carcéral et leur vie est plus stabilisée.

Par ailleurs, le temps de l'expérience carcérale élargie est simultanément un temps d'attente, un temps saturé et un temps fragmenté.

L'attente est omniprésente dans les discours et elle est toujours associée à une grande souffrance. Elle suscite simultanément des sentiments d'impatience, d'impuissance et d'anxiété. Si l'attente est un trait saillant de l'expérience carcérale élargie, c'est qu'elle est

⁸ Nous développerons les formes de soutiens apportés par le proche au détenu dans le Chapitre 8.

plurielle et permanente. Les proches attendent ainsi le procès ; ils attendent avant et après chaque parloir et enfin attendent constamment la sortie.

Leur temps est saturé car les proches sont confrontés à de nouveaux temps : le temps des parloirs (qui comprend le temps des transports et le temps de la visite) et le temps des démarches (démarche judiciaire, rendez-vous auprès des banques pour régulariser la situation du détenu...). Ils doivent également désormais accomplir seul des tâches qui étaient avant partagées. Leur emploi du temps est alors très chargé ce qui suscite une grande fatigue.

Les proches fragmentent le temps pour mieux le supporter comme le font les détenus eux-mêmes en détention. Face à l'incertitude du temps d'incarcération, les proches adoptent des stratégies leur permettant de reprendre une certaine prise sur un temps incertain et de se donner des repères face à un temps de peine qui ne peut être que difficilement pensé. Pour tenir, les proches n'évoquent jamais la date de sortie mais ils fragmentent le temps en portions. Ainsi, il ne restent pas tant de mois ou d'années avant la libération du détenu mais ils ont effectué la moitié, un quart, un tiers, un cinquième... du temps qui les sépare de la sortie du détenu. Par ailleurs, le temps des proches est discontinu, séquencé selon une alternance entre des temps longs de séparation et des temps courts de retrouvailles. Se succèdent ainsi des temps avec et des temps sans qui structurent leur quotidien. Si le proche se rend au parloir une fois par semaine, la semaine n'est pas alors conçue comme huit jours mais elle est décrite comme deux fois trois jours.

4/ Enfin, l'incarcération d'un proche représente un événement identitaire dans le sens où le soi est mis à l'épreuve. L'incarcération peut alors constituer un « moment critique » pour le proche de détenu tel que définit par d'A. Strauss. Les moments critiques sont des « moments du développement d'un individu où il faut faire le bilan, réévaluer, réviser, revoir et juger de nouveau. Bien que cet inventaire soit considéré comme une affaire personnelle, il s'agit évidemment d'un processus socialisé et socialisant »⁹. L'expérience carcérale élargie est une « forme d'expérience qui transforme »¹⁰. L'incarcération de l'un des siens produit une remise en cause identitaire inscrivant le proche dans un travail réflexif sur soi. C'est un moment d'évaluation existentielle où l'individu tend à se redéfinir à partir d'un présent qui

⁹ STRAUSS A., *Miroirs et masques*, Paris, Métailié, 1992, p 106

¹⁰ STRAUSS A., *Miroirs et masques*, Paris, Métailié, 1992, p 104

réinterroge son passé et rend incertain son futur. Les questionnements identitaires permettent souvent au proche de donner du sens à cette expérience qu'ils parviennent ainsi à rationaliser.

Les remises en question identitaires ont des origines multiples : elles peuvent provenir des situations dégradantes que le proche peut être amené à vivre lorsqu'il se rend au parloir, mais aussi d'un sentiment de disqualification sociale ressenti ; d'un dévoilement de soi humiliant à travers les enquêtes judiciaires et le procès ; d'une mise à l'écart de ses principaux cercles de sociabilité alors même que les amis comme les membres de sa famille sont des supports de son identité...

Si le soi est très souvent questionné, l'identité des proches n'est pas nécessairement atteinte négativement, l'incarcération peut être l'occasion d'une plus grande affirmation de soi dans le sens où les proches (les femmes de détenus) gagnent en confiance et en autonomie.

→ Ainsi, l'expérience carcérale élargie vécue par le proche de détenu est une expérience de séparation où l'individu est confronté à une institution enveloppante. Mais c'est également une situation sociale qui le confronte à un ensemble de coûts sociaux qu'il est contraint de gérer au quotidien tout en faisant face à une remise en question identitaire.

II. Une expérience douloureuse et positivée

1. Expérience douloureuse et angoissante

L'expérience est d'abord très douloureuse car elle est marquée par une séparation brutale et radicale avec celui qui est désormais incarcéré. Elle confronte alors à l'absence et à la solitude. La souffrance de la séparation est telle que certains l'associent à l'épreuve de la mort.

Par ailleurs, l'expérience carcérale élargie inscrit dans un état d'anxiété constant. En effet, s'ajoute à la douleur de la séparation et à la solitude qu'elle génère, l'angoisse de savoir son proche dans des conditions de vie qui sont supposées très pénibles et dangereuses. Les proches sont alors très inquiets de ce qui peut advenir au détenu et redoutent autant des agressions de la part des autres détenus, des surveillants que le mal que le détenu pourrait

s'infliger à lui-même dans de telle condition de vie. C'est une des raisons pour laquelle les proches sont très anxieux pour les proches redoutent l'état dans lequel ils vont trouver le détenu et scrutent pendant toute la visite les signes permettant d'évaluer sa forme physique et psychologique.

La douleur de la séparation et les angoisses des familles s'inscrivent sur leur corps. En effet, ils sont nombreux à faire état d'une dégradation de leur état de santé. Leurs maux sont nombreux : trouble du sommeil, problème de tension, perte ou prise excessive de poids, crise d'angoisse etc. Tous décrivent aussi leur très grande fatigue physique, psychologique et morale.

L'ensemble de ces éléments conduit les proches à souligner qu'ils se sentent enfermés au même titre que le détenu. Ils se disent enfermés dans leur souffrance, dans leur angoisse et dans un sentiment d'impuissance.

2. L'expérience est aussi positive

Si l'expérience est ainsi très difficile pour tous, les proches sont aussi nombreux à la positiver. Dans les entretiens cohabitent un double discours, le premier décrivant ce que l'expérience a détruit, un second où ils soulignent ce qu'ils ont pu reconstruire à partir d'elle.

La prison comme source d'apaisement de son quotidien

Si l'incarcération génère stress et angoisse, elle apaise aussi paradoxalement le quotidien de certains proches de détenus. En effet, la mise en détention apparaît aussi comme un facteur de stabilité pour certains proches qui affirment avoir trouvé ou retrouvé une vie plus normalisée. Leur vie précédente l'incarcération est alors décrite comme une situation d'impasse ponctuée quotidiennement de conflits souvent violents. Etant auparavant dans une insécurité constante, leur quotidien est dorénavant plus serein. En effet, l'incarcération peut mettre un terme (au moins temporairement) à des violences conjugales même si celles-ci ne signifiaient pas toujours une violence physique. Ensuite, la prison apparaît comme une réponse, certes regrettable mais néanmoins opérante, face à un fils, à un mari ou un compagnon, à un frère dont les proches ne parvenaient plus à supporter et à canaliser les dérives. Certains parents de détenus ont aussi décrit leur soulagement et le répit que leur offrait l'incarcération puisqu'ils redoutaient constamment un appel de la police ou la

venue de celle-ci. Ainsi, aussi paradoxalement que logiquement, l'expérience apaise car on ne craint plus en permanence l'arrestation et de l'incarcération de son fils.

La prison comme facteur de changement du détenu

Conjointement aux discours qui dénoncent les effets destructeurs de la prison sur le détenu, les proches soulignent les aspects positifs de l'enfermement présenté parfois comme la seule institution apte à réguler et normaliser le comportement du détenu.

Certains proches reconnaissent d'abord que l'incarcération arrive à point nommé pour interrompre une trajectoire délinquante qui l'aurait inéluctablement conduit à commettre des actes plus graves, plus immoraux et plus violents.

D'autre part, la prison est bénéfique selon les enquêtés quant elle est l'occasion de mettre en place une prise en charge sanitaire de la toxicomanie. Elle permet, en outre, que le détenu reprenne un rythme de vie moins destructeur.

Enfin, les proches insistent sur les changements positifs du détenu, la prison ayant permis sa réforme morale. La majorité des proches soutient en effet que l'incarcération a constitué un temps de réflexion bénéfique pour leur fils, mari, compagnon... Ainsi, les entretiens reprennent, pour la plupart, le « mythe de la réversibilité morale »¹¹ selon lequel la prison « fait du bien » au détenu et permet sa rédemption. Les institutions carcérales sont alors présentées comme des instances de construction d'un individu responsable apte à diriger le détenu vers les valeurs et les normes sociales partagées par ses proches et qui sont plus généralement en vigueur dans la société.

La prison comme régulation des relations avec le détenu

Si la prison apaise la vie quotidienne de certains proches de détenus, elle est aussi présentée comme un facteur de pacification et de renforcement de la relation entretenue avec le détenu.

En effet, les parents de détenus sont nombreux à affirmer qu'ils ont cessé d'être en conflit avec leur enfant depuis son incarcération puisque le détenu aurait pris conscience de l'absence de soutien de ses amis et réaliser que ses parents ou son parent constituai(en)t son seul point appui et de réconfort.

¹¹ EMMANUEL P., « La ville des expiations », in SEYLER M. (textes rassemblés par), *La prison immobile*, Paris, Desclée de Brouwer, collection Société, 2001.

D'autre part, l'incarcération est présentée comme un facteur de renforcement des relations conjugales quand elle n'apparaît pas comme un remède pour sauver son couple en danger. Répétant dans les entretiens l'idée répandue selon laquelle « on se rapproche dans la difficulté », les femmes de détenus constatent que leurs relations se sont intensifiées et assainies. En effet, certaines femmes considèrent que leur couple fonctionnait mal, miné par des non-dits, des mensonges et des faux semblants. Or, l'incarcération a ouvert un espace propice d'échanges et un temps de bilan dont le couple sort renforcé.

La mise à jour de ces bénéfices imputés à la prison offre aux proches les raisons de croire à un avenir familial et conjugal serein. De plus, le soutien offert au détenu peut s'avérer très éprouvant et les bénéfices reconnus de la prison sur la relation entretenue avec lui attestent que ces efforts ne sont pas vains. Ainsi, percevoir la prison comme une instance de régulation est un moyen pour les proches de se construire une perspective de vie réjouissante et donne sens à l'engagement pris envers le détenu. Pourtant, la réalité et la persistance des changements comportementaux du détenu lors de sa sortie interrogent.

Positive pour la construction de soi.

Les proches sont aussi nombreux à affirmer que cette épreuve les a enrichi. D'abord, elle est présentée par certains comme une leçon de vie qui alerte sur les risques et les vices de la vie et enseigne sur le comportement d'autrui. Elle est aussi enrichissante dans le sens où elle est l'occasion de découvrir un univers nouveau.

Ensuite, si l'expérience carcérale élargie fragilise le soi, elle est dans le même temps une occasion pour les proches de constater qu'ils parviennent à faire face et à résister à cette épreuve. La plupart des femmes de détenus affirment que l'expérience carcérale élargie révèle des capacités insoupçonnées et de ressources inexploitées.

III. Typologie des expériences carcérales élargies

Si notre analyse a permis d'identifier les quatre dimensions de l'expérience élargie et l'ambivalence des discours des proches, elle montre aussi l'hétérogénéité des vécus. En effet, les données ont permis de construire une typologie des expériences carcérales élargies qui identifient trois idéaux-types de vécu de cette expérience sociale spécifique.

Précisons avant tout que dans une perspective sociologique, l'élaboration d'une typologie sert à rendre intelligible la complexité du social en accentuant les traits dominants du vécu et des comportements sociaux des acteurs. Les idéaux-types représentent des catégories analytiques qui n'ont pas vocation à être classificatoire et qui ne se retrouvent jamais véritablement, en tant que telles, dans la réalité. S. Paugam propose alors la définition suivante des idéaux-types en sociologie : « *Dans la mesure où il est impossible d'épuiser la réalité sociale, il est clair que ces différents types ne sont que des modèles ou des tendances qui permettent de comprendre, par rationalisation utopique, la diversité des expériences vécues. Autrement dit, ils ont été constitués en fonction de la détermination de l'objet et des axes théoriques retenus pour substituer un ensemble cohérent à la confusion et à l'infinie diversité de la réalité* »¹².

Type 1 : Des proches qui assument et qui militent.

La première des manières de vivre l'incarcération revêt une triple dimension.

D'abord, les proches estiment que cette expérience sociale n'est pas stigmatisante. L'incarcération est souvent ici présentée comme un événement attendu ou tout du moins prévisible à moins que la situation ait été choisie. En effet, les femmes de détenus qui ont rencontré leur mari alors que ce dernier était déjà incarcéré et condamné à une longue peine vivent l'incarcération de leur compagnon selon cette première modalité. Parmi les personnes qui assument l'incarcération de leur mari, frère, père... on retrouve aussi des familles de « détenus politiques ».

Leur statut de « proche de détenu » est pleinement assumé, l'incarcération ne constitue pas une information personnelle tenue secrète. L'ensemble des personnes appartenant à l'entourage de ces proches est informé de la situation sociale vécue. Leurs réseaux de sociabilité ont été peu modifiés depuis l'incarcération et ces évolutions semblent les laisser assez indifférents. En effet, ils refusent de maintenir des relations avec des personnes qui n'accepteraient pas leur situation ou qui se permettraient d'émettre un jugement à leur encontre ou à l'égard du détenu.

¹² PAUGAM S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, Collection Quadrige, 2002 (1991), p 49-50

Certains proches ne se contentent pas d'assumer leur statut de « proche de détenu » mais s'inscrivent dans une attitude militante. Non seulement, ils ne se cachent pas d'avoir un proche en détention mais ils veulent se faire la voix des détenus. Ils s'attachent à faire connaître la situation des détenus, à dénoncer les conditions de détention. Mais, ils veulent également se faire la voix des proches de détenus qui éprouvent de grandes difficultés à se constituer en groupe social. Alors ces personnes dénoncent l'indifférence générale (de la société, de l'Etat, de l'administration) à l'égard de leurs familles de détenus, ils exposent leurs souffrances et les problèmes auxquels elles font face. Leur objectif est avant tout de parvenir à changer l'image communément en vigueur dans la société sur les détenus et d'attirer l'attention sur des familles en souffrance.

Selon ce premier idéal-type du vécu de l'expérience carcérale élargie, l'incarcération de l'un des siens n'est pas présentée comme un événement biographique. Ils estiment que l'incarcération n'a pas engendré de réelles modifications de leur identité sociale et personnelle, affirmant à l'inverse une forte stabilité identitaire au-delà de cet événement. Cette situation sociale n'a pas engendré de rupture identitaire à moins que l'incarcération ne soit à l'origine d'un engagement militant en faveur des droits des détenus.

Partant de là, ces proches entretiennent un rapport particulier à l'institution carcérale. Ils n'éprouvent pas la peur tant ressentie par d'autres proches de détenus à l'égard de cette institution. Ne craignant pas de répercussions quant à leur agissement face à l'institution et aux surveillants, ces proches adoptent là encore une posture « militante ». Ces proches revendiquent leurs droits en démontrant au fil des entretiens une très bonne connaissance des textes juridiques. De même, ils proches n'hésitent pas faire appel à un gradé lorsqu'un surveillant s'oppose à une de leur demande qu'ils pensent légitimes. Certains déposent des recours administratifs ou sont à l'initiative des « mouvements collectifs » lorsqu'ils estiment que l'institution pénitentiaire outrepassent ces droits.

Si ces proches souhaitent faire évoluer l'image sociale du détenu, ils sont animés par la volonté de faire évoluer l'institution carcérale tant dans la manière dont elle gère les détenus que dans la façon dont elle « accueille » les familles. Ces proches estiment qu'il est possible de faire « bouger les choses » pour reprendre les termes de l'un d'entre eux et que les familles doivent adopter une attitude militante et combative. Partant de là, ils accusent les

autres familles d'être responsable de l'indifférence voire de l'irrespect que l'administration entretient à leur égard. En effet, ces proches dénoncent l'attitude passive, soumise et craintive de la plupart des familles de détenus qui restent inscrites dans une posture de victime non productrice de changement.

Type 2 : Retournement du stigmaté, obéissance tactique ou apathique

Selon le second idéal-type, l'incarcération de l'un des siens, sans susciter de honte est présentée comme peu valorisante. L'incarcération de son mari, de son fils, de son père, constitue une information personnelle parcimonieusement divulguée à des personnes de confiance mais tenue secrète à l'égard d'une grande part de ses réseaux de sociabilité. L'incarcération était alors crainte, attendu sans jamais avoir été réellement envisagée par les acteurs.

Du fait d'une divulgation partielle de cette information sociale et du sentiment de stigmatisation ressenti, on observe une reconstitution du réseau de sociabilité des proches qui tend à se restreindre, à se recentrer sur quelques personnes de confiance. Ainsi, les proches relatent un sentiment de dégradation des relations sociales même si la vulnérabilité relationnelle n'est pas ici synonyme d'isolement complet des personnes.

Cette expérience sociale engendre, pour ces proches, un travail de redéfinition de soi et de retour sur sa vie passée et sur les perceptions de sa vie future. Les modifications identitaires observées ici ne sont pas nécessairement négatives. Bien au contraire, une part des proches vivant l'expérience de l'incarcération selon cette modalité voit dans cette expérience sociale une occasion d'affirmer son individualité et de gagner en confiance. On retrouve ici principalement des femmes de détenus dont le soi est valorisé par la réalisation de tâches précédemment accomplies par l'homme incarcéré qu'elles ne pensaient parvenir à réaliser seule. L'incarcération s'avère alors révélatrice de qualités et de capacités que les femmes ne soupçonnaient pas.

Deux attitudes à l'égard de l'administration pénitentiaire s'observent pour les proches amenés à éprouver l'incarcération de leur proche de la sorte.

Une part de ces proches adoptent une obéissance apathique : « on obéit parce qu'il faut obéir ». Les règles imposées par l'administration pénitentiaire sont respectées et les proches adoptent à l'égard des surveillants une distance sans compassion ni critique : « ils font leur travail ».

La seconde attitude à l'égard de l'administration pénitentiaire peut être qualifiée de conformiste tactique. Contrairement aux proches du premier type dont l'ambition était d'obtenir des améliorations individuelles autant que collectives dans la manière dont les proches sont gérés par l'administration pénitentiaire, ici, l'attitude se veut uniquement individuelle. Les proches cherchent à obtenir des dérogations personnelles, des privilèges en adoptant une posture conforme, en étant très poli, très aimable avec le personnel. Ainsi, en jouant le rôle du bon « proche de détenu », en appliquant avec précaution les règles, ces derniers parviennent à obtenir des dérogations aux règles. Cependant, n'est pas parce que les proches en retirent des bénéfices que leur amabilité n'est pas sincère. En effet, est alors exprimé une certaine sympathie à l'égard des surveillants, une réelle empathie dans le sens où les proches reconnaissent que ces derniers n'ont pas un travail aisé à réaliser au quotidien.

Les relations avec les autres familles de détenus montrent que ces proches s'inscrivent dans une certaine entraide même si, celle-ci reste très circonstanciée et temporellement limitée. Les relations avec les autres proches sont dites courtoises : on s'échange quelques mots, on s'informe de temps à autre. Les autres proches sont alors souvent perçus comme des personnes pas nécessairement différentes de soi.

III. Type 3 : Atteinte identitaire et attitude de soumission

Les proches éprouvant l'incarcération selon cette troisième modalité éprouvent une forte stigmatisation associée à un sentiment de honte. Ils disent être salis par cette expérience qui les atteint fortement. Ici, l'incarcération de son proche n'avait alors jamais été envisagée.

Le sentiment de honte et cette crainte d'une stigmatisation lors des relations sociales conduisent les proches à faire de l'incarcération de l'un des siens une information personnelle tenue secrète. Une sœur de détenu n'avait pas informé son mari de l'incarcération de son frère alors même qu'il était en détention depuis 12 ans et qu'elle lui rend visite chaque

semaine au parloir. Une mère de détenu, dont le jeune fils était incarcéré depuis plus de 6 mois cachait à une de ses filles (la sœur du détenu) la situation.

L'expérience carcérale élargie est ainsi une épreuve dans laquelle les proches intériorisent les jugements sociaux, dépréciatifs et accusatoires, portés sur leur situation, ce qui affaiblit fortement leur sociabilité. En effet, les personnes éprouvant l'expérience carcérale élargie selon cette troisième modalité, rencontrent une situation de fort d'isolement social : depuis l'incarcération de l'un des siens, on observe un retrait de toute vie amicale et familiale de ces proches. Cet isolement résulte d'un auto-isolement lié à la crainte de la stigmatisation et de la dégradation de son identité pour autrui et est le fruit d'une véritable exclusion sociale où les proches sont confrontés à des situations de mise à l'écart et de bannissement de certains réseaux sociaux.

Ici, l'incarcération représente un véritable « turning-point » dans le parcours de vie des proches qui évoquent un avant et un après. Les évolutions de leur identité personnelle et sociale s'apparentent toujours à une image de destruction, de cassure. Cette auto-destruction est d'autant plus vivement ressentie qu'une part des mères de détenus éprouvent une grande culpabilité à l'égard de la situation de leur enfant incarcéré. Tous estiment alors que cette expérience laissera des marques.

Ces proches affirment qu'ils ont le sentiment d'être enfermé au même titre que le détenu. La vie ne semble plus s'écouler et ils culpabilisent à chaque moment d'apaisement.

Pour moi la vie elle s'est arrêtée, lui il est enfermé entre 4 murs mais moi je suis enfermée à l'extérieur.(...) Si je souris j'ai l'impression que ce n'est pas bien parce que mon fils il est enfermé, si j'ai envie de sortir me balader, j'ai l'impression que je n'ai pas le droit (Djamila, mère, 40 ans, MA, prévenu, ILS)

Cette expérience n'est alors jamais positivée dans les entretiens, les proches n'y voyant que destruction et souffrance.

A l'égard de l'institution, ces proches adoptent une attitude qui se caractérise à la fois par la dénonciation, la soumission et le fatalisme.

D'abord, la dénonciation car ces proches accusent l'administration d'être en grande partie responsable de leur souffrance et de leur sentiment de souillure.

Ensuite, leur attitude est soumise car bien que les proches émettent de nombreux reproches, ils ne sont pas à même de répondre et ce même si leurs droits ne sont pas respectés. Le comportement recommandé par une femme de détenu est alors le suivant : « il faut baisser la tête et ne rien dire, on a toujours tort de toute façon... ».

Enfin, posture fataliste car ces proches pensent que le combat est perdu d'avance, les armes sont trop inégalement disturbées. Selon leurs propos, l'administration pénitentiaire n'évoluera pas malgré l'adoption d'une posture militante.

Ce triple positionnement se comprend par le fait que les proches sont envahis par la peur. Les quatre craintes essentiellement exprimées sont les suivantes :

- ils ont peur qu'un faux pas de leur part ou qu'une attitude revendicatrice engendre la suspension ou la suppression de leur permis de visite,
- ils appréhendent qu'une réaction d'opposition affaiblisse leur droit et liberté autant que l'intimité qu'ils peuvent avoir avec le détenu visité,
- ils craignent que leur comportement ait des répercussions sur le détenu en détériorant plus encore les conditions de sa détention,
- enfin ils ont la crainte que le détenu soit transféré loin de leur domicile.

Ces proches sont très distants à l'égard des autres familles de détenus s'attachant à construire une frontière entre eux/moi. On observe alors un vrai refus d'entrer en interaction avec les autres proches. Cette attitude se comprend par la volonté de ne pas être assimilé aux autres qui sont décrits comme de vraies familles de voyous, appartenant au monde de la prison alors qu'eux, ne sont là que par « accident ». Les « autres » sont décrits comme des gens vulgaires, familiarisés à l'univers carcéral dans lequel ils semblent très à l'aise alors qu'ils se définissent comme des personnes qui « ne sont pas du milieu ». Dans leurs propos, on retrouve l'association souvent établie dans l'opinion publique selon laquelle les familles sont en grande partie responsable de la délinquance du détenu visité.

Cette manière de vivre l'expérience carcérale élargie caractérise les premiers mois de cette expérience. Au fil du temps, les personnes ont tendance à la vivre plus souvent selon la seconde modalité voire selon le premier type. Enfin, elle est typique des personnes issues des milieux les plus favorisées. En effet, moins que la nature du délit, c'est le milieu social

d'appartenance du proche qui est déterminant de la manière dont l'incarcération de l'un des siens est vécue. En effet, la disqualification est moindre pour les proches appartenant à un environnement familial et social où une pluralité d'acteurs partage cette épreuve.